SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020 (New-York, 29 avril - 10 mai 2019)

Intervention de Monsieur Yann Hwang
Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement,
Chef de la délégation française
New York, le 29 avril 2019

DEBAT GENERAL

Monsieur le Président,

La France s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et j'y ajoute quelques remarques à titre national.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement pour votre nomination comme président de ce troisième Comité préparatoire. Soyez assuré du plein soutien de la France.

Je tiens aussi à saluer le travail remarquable effectué par les présidences néerlandaise et polonaise des premier et deuxième comités préparatoires, sur lequel il importe à présent de capitaliser dans un souci de continuité.

Un mot sur une question procédurale qui est clé pour le succès de ce comité préparatoire et de la conférence d'examen à venir : il est crucial que le Comité permette d'**approuver l'élection du président de la Conférence d'examen** dans les meilleurs délais, afin que le bureau soit complet et en mesure de remplir son mandat.

Monsieur le Président,

Comme l'a indiqué le **président de la République** lors de la réunion spéciale du CSNU en septembre dernier : « le régime de non-prolifération est la colonne vertébrale de notre système de sécurité collective. Nous l'avons bâti décennie après décennie. Il est encore jeune. Il requiert notre mobilisation, notre esprit de responsabilité et notre unité. »

A l'heure où l'environnement de sécurité internationale continue de se dégrader et où le fait nucléaire réapparait en force, il est crucial de préserver l'intégrité des normes de non-prolifération existantes et de consolider un ordre multilatéral fondé sur le droit. Il importe en

particulier de réaffirmer, sans ambiguïté, **l'autorité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**. Le TNP demeure la clef de voûte de notre architecture de sécurité collective. Il représente un rempart irremplaçable face aux crises de prolifération.

Cinquante ans après sa signature, ce traité est un succès indéniable pour trois raisons :

- D'abord, le TNP a conduit depuis 1968 de nombreux Etats à renoncer à l'arme nucléaire de par le monde, plusieurs qui avaient poursuivi un programme nucléaire militaire avant de le rejoindre, d'autres qui l'avaient envisagé ou auraient pu sinon être tentés de le faire.
- Ensuite, le TNP a permis le développement pacifique de l'énergie nucléaire et de ses nombreuses applications sous le contrôle de l'AIEA;
- Enfin, le TNP a conduit à des réductions drastiques des arsenaux nucléaires par rapport au niveau atteint au moment de sa signature, de l'ordre de 80%.

Aujourd'hui, la préservation du TNP est plus essentielle que jamais, alors que la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs s'amplifie. A l'aune de ces défis, notre responsabilité collective doit être de tout mettre en œuvre pour réaffirmer l'intangibilité de la règle de non-prolifération et refuser l'impunité.

Si l'on se tourne vers l'échéance de 2020, comment préserver et renforcer le TNP ?

Le TNP ne peut être renforcé que par des mesures réalistes et concrètes, dans le cadre d'une approche équilibrée et intégrée de ses trois piliers. Notre feuille de route est claire :

1) Sur le premier pilier, il nous faut promouvoir la poursuite d'un désarmement nucléaire progressif. Tous les Etats doivent s'engager pour réunir les conditions d'un monde sans armes nucléaires, avec une sécurité non diminuée pour tous, et conformément à l'objectif de désarmement général et complet qui figure à l'article VI du Traité.

- Un, les **Etats-Unis et la Russie**, qui possèdent encore près de 90% des arsenaux nucléaires, doivent poursuivre leurs efforts concertés de réduction de leurs stocks, cela passe par l'extension du traité **New Start** en 2021 et la négociation d'un traité successeur entre ces deux pays;
- Deux, la négociation à la conférence du désarmement d'un **traité interdisant la production de matières fissiles**, sur la base du mandat dit Shannon, est indispensable pour exclure le risque de reprise de la course aux armements. Il ne pourra pas y avoir de monde sans armes nucléaires s'il n'y a pas de traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes ;
- Trois, l'entrée en vigueur du **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires** demeure essentielle : c'est le verrou nécessaire pour éviter que de nouvelles armes soient conçues. Nous appelons tous les Etats concernés à signer et à ratifier cet instrument et à soutenir l'OTICE ;

- Quatre, les travaux sur la **vérification du désarmement** nucléaire sont également importants pour renforcer la confiance entre Etats dotés ou non. Des progrès ont été accomplis;
- Cinq, la **réduction des risques stratégiques** liés à l'arme nucléaire repose sur la transparence des doctrines nucléaires, le dialogue entre responsables politiques et militaires, les instruments de communication de crise et les mesures de réassurance. Beaucoup a été fait depuis la naissance de la dissuasion et les efforts doivent se poursuivre.
- Six, la réaffirmation des **garanties négatives de sécurité** accordées par les Etats dotés et la signature du protocole à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.
- Sept, la **transparence** dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire dans le respect des exigences de la sécurité et de la non-prolifération.

C'est un travail collectif. En tant qu'Etat doté responsable, la France poursuit enfin sa concertation active avec les quatre autres Etats dotés en format P5. Ces rencontres régulières permettent des échanges ouverts, nécessaires pour renforcer la confiance mutuelle et discuter de désarmement en lien avec l'évolution du contexte stratégique.

2) Sur le deuxième pilier, il faut adopter une réponse ferme et unie face à la prolifération nucléaire. La plus grande priorité va au règlement de la **crise nord-coréenne.** La menace nucléaire et balistique nord-coréenne demeure. Elle est inacceptable. La Corée du nord doit mettre en œuvre le démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes nucléaire et balistique conformément aux résolutions de ce Conseil. Les sanctions pourront alors être levées. La France a pris l'initiative avec d'autres partenaires, d'une **déclaration conjointe ouverte au co-parrainage de tous**, dans le même esprit que celles des premier et deuxième Comités préparatoires.

S'agissant de l'Iran, notre objectif dans le domaine nucléaire demeure de préserver le JCPoA. Il n'y aucun cas de figure où nous accepterions que l'Iran se dote de l'arme nucléaire.

La France attache une très grande importance au renforcement continu du système de **garanties de l'AIEA**. La France appelle tous les Etats ne l'ayant pas encore fait à se doter d'un **protocole additionnel**.

3) Sur le troisième pilier, nous devons continuer de promouvoir un développement responsable et durable du nucléaire civil, dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité, de non-prolifération et dans le respect de l'environnement. C'est dans le cadre de cet objectif que nous présentons avec d'autres partenaires un document de travail sur l'encadrement des coopérations nucléaires civiles, qui fera également l'objet d'un évènement parallèle le 7 mai.

Enfin, la France soutient, depuis l'origine, la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. La succession des crises nucléaires dans cette région, l'augmentation des arsenaux balistiques, les transferts de missiles vers des groupes non-étatiques et l'emploi honteux des armes chimiques montrent que l'objectif ne sera pas aisé à atteindre mais qu'il est essentiel. Cela passe notamment par l'universalisation

du TNP, du TICE, des conventions d'interdiction des armes chimiques et biologiques, du protocole additionnel et par une démarche coopérative, associant tous les Etats de la région.

Monsieur le Président,

La France continuera de **mettre en œuvre le plan d'action de 2010** dans chacun des trois piliers conformément à cette feuille de route.

Comme l'a indiqué le Ministre des Affaires étrangères lors de la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies dédiée au TNP : « La France veut le **plein succès de la Conférence d'examen de 2020**. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre voie possible que celle, exigeante, de la coopération et du consensus si nous voulons être à la hauteur de nos responsabilités collectives. »

Je vous remercie./.